

**PÔLE METROPOLITAIN
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE**

**Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité Syndical
Séance du 25 novembre 2016**

DCS22-2016

**En exercice : 148
Quorum : 75
Présents : 78
Votants : 82 (4 pouvoirs)**

**Lancement d'une enquête
ménages déplacements**

Le Président certifie que cette délibération a été affichée à la porte du siège du Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole le :

Que la convocation du Comité Syndical a été envoyée le : 18 novembre 2016

Transmise à la Préfecture le :

Le 25 novembre 2016, à 12 h 00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 18 novembre, dans sa composition "affaires d'intérêt commun" prévue à l'article 4-1.3 des statuts, s'est réuni en séance publique, à l'Hémicycle des Rives de l'Orne à Caen, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Sonia DE LA PROVOTE, Président de Caen Normandie Métropole.

Étaient présents :

Communauté d'Agglomération « Caen la mer » : Mme Sonia DE LA PROVOTE (Président), M Salvatore BELLOMO, M. Joël BRUNEAU, M Christian DELBRUEL, Mme Annick FARCY, M. Dominique GOUTTE, Mme Edith GUILLOT, M. Bruno HITIER, M. Pascal JOUIN, M. Nicolas JOYAU, M Patrick LECAPLAIN, M. Robert MICHEL, M. Rudy NEWIADOMSKI, M. Bruno PIQUET, M. Marc POTTIER, M. Thierry RENOUF, M. Pierre SCHMIT, M. Pascal SERARD, M. Joël SUZANNE, M. Jean-Pierre TOSTAIN, Mme Josette TRAVERT, M. Dominique VINOT-BATTISTONI

Communauté de communes « Cœur de Nacre » : M. Jean-Luc GUILLOUARD, M. Franck JOUY, M. Patrick LERMINE, Mme Christine VASSE

Communauté de communes « Evrecy-Orne-Odon » : M Michel BANNIER, M. Bernard ENAULT, M Henri GIRARD, M. Rémy GUILLEUX, M. Gérard LE BARRON, M. André POSTEL (délégué suppléant)

Communauté de communes « Val es Dunes » : M Dominique DELIVET, Mme Monique GARNIER, Mme Marie-Françoise ISABEL, M Patrice MARTIN, M. Xavier PICHON

Communauté de communes « Entre Thue et Mue » : M. Loïc CAVELLE, M. Gérard BONNAIRE, Mme Béatrice TURBATTE, M Jacques VIRLOUVET

Communauté de communes "Cingal" : M Jean-Claude BRETEAU, M. Bernard LEBLANC, Mme Christine LEBOULANGER

Communauté de communes « CABALOR » : Mme Sylvie DUPONT, M Olivier PAZ

Communauté de communes « Vallée de l'Orne » : M. Henri LOUVARD, M Laurent PAGNY, M Hubert PICARD, Mme Martine PIERSELA

Communauté de communes « Plaine Sud de Caen » : M. Franck LAURENT, M. Sébastien FRANCOIS, M. Xavier HAY

Communauté de communes « Entre Bois et Marais » : Mme Ann BAUGAS, M. Jean-Claude GARNIER

Communauté de communes "Pays de Falaise" : Mme Clara DEWAELE-CANOUEL, M. Claude LETEURTRE, M Jean-Philippe MESNIL, M. Pascal POURNY

Communauté de communes "Suisse Normande" : M. Michel BAR, M. Paul CHANDELIER

Commune Nouvelle "Vire Normandie" : M. Marc ANDREU SABATER, Mme Annie BIHEL

Communauté de communes "Bocage Coutançais" : M. Gérard COULON, M Jean-Manuel COUSIN

Communauté d'Agglomération "Saint-Lô Agglo" : M Gilles QUINQUENEL

Communauté de communes "Bayeux Intercom" : Mme Mélanie LEPOULTIER

Communauté d'Agglomération Flers Agglo : M Michel DUMAINE

DCS22-2016: lancement d'une enquête ménages déplacements

Communauté de communes "Granville Terre et Mer" : M Jean-Marie SEVIN, Mme Dominique BAUDRY

Communauté de communes "Villedieu Intercom" : M Charly VARIN

Communauté de communes "Baie du Cotentin" : M Philippe CATHERINE

Conseil Départemental du Calvados : M Patrick JEANNENNEZ

Conseil Départemental de l'Orne : M. Philippe VAN HOORNE

Communauté urbaine d'Alençon : M Gérard LURCON

Blangy Pont-l'Evêque Intercom : Mme Florence COTHIER, M Yves DESHAYES

Communauté de commune du Pays d'Honfleur : Mme Catherine FLEURY

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté d'Agglomération « Caen la mer » : Mme Sylviane LEPOITTEVIN (pouvoir à Mme Sonia DE LA PROVOTE), M. Christian PIELOT (pouvoir à Mme Edith GUILLOT)

Communauté de communes "Suisse Normande" : M. Roger TENCE (pouvoir à M. Paul CHANDELIER)

Communauté de communes "Villedieu Intercom" : M. Daniel MACE (pouvoir à M. Charly VARIN)

Etaient excusés :

Communauté d'Agglomération « Caen la mer » : M. Grégory BERKOVICZ, M. Jean-DAIREAUX, M. Bruno DURAND, M. Bertin GEORGE, M. Daniel GUERIN, M. Joël JEANNE, Mme Micheline LECHARTIER, Mme Hélène MIALON-BURGAT, M. Lionel POUILLIAS, M. Marc REYNAUD, M. Pierre SCHMIT, M. Rodolphe THOMAS, M. Ludwig WILLAUME

Communauté de communes "CABALOR" : M. François VANNIER

Communauté de communes "Cœur de Nacre" : M. Patrick DUBOIS, M. Thierry LEFORT

Communauté de communes "Cingal" : Mme Nicole GOUBERT, M. Serge LANGEAIS

Communauté de communes "Entre Bois et Marais" : M. Dominique SCELLES

Communauté de communes "Entre Thue et Mue" : M. Michel LAFONT, M. Eric GUEROULT (délégué suppléant)

Communauté de communes "Evrecy Orne Odon" : M. Didier BERTHELOT, M. Bernard ENAULT

Communauté de communes "Plaine Sud de Caen" : M. Jean-Louis MARIE

Communauté de communes "Vallée de l'Orne" : M. Erwann GOUEDARD

Communauté de communes "Pays de Falaise" : M. Eric MACE

Communauté de communes "Avranches Mont-St-Michel" : M. Guénhaël HUET, M. David NICOLAS

Communauté d'Agglomération "Saint-Lô Agglo" : M. François BRIERE, M. Philippe GOSSELIN, M. Laurent PIEN

Communauté de communes "Canton de Tinchebray" : M. Jérôme NURY

Communauté de communes "Bayeux Intercom" : M. Patrick GOMONT

Communauté d'Agglomération "Flers Agglo" : M. Patrick LESELLIER

Communauté de communes "Granville Terre et Mer" : M. Jean-Paul LAUNAY

Conseil départemental de la Manche : M. Jacques COQUELIN, M. Marc LEFEBVRE

Conseil départemental du Calvados : M. Hubert COURSEAUX

Conseil départemental de l'Orne : M. Alain LAMBERT

Communauté Urbaine d'Alençon : M. Joaquim PUEYO, M. Emmanuel DARCISSAC, Mme Christine ROIMIER

Lancement d'une enquête ménages déplacements

Exposé

Adoptée en 2015 la loi NOTRe a modifié le champ d'intervention des collectivités territoriales tant du point de vue de leur périmètre que de leurs compétences. L'adoption progressive des documents de planification prévus par cette loi est une opportunité pour le pôle métropolitain. L'élaboration du SRADET est l'occasion pour le pôle de se positionner comme un acteur incontournable de la solidarité interterritoriale à l'échelle de la Normandie

La qualité des échanges entre la Région et le Pôle repose sur la pertinence et la précision de nos productions. Les propositions du pôle métropolitain devront ainsi être solidement étayées et argumentées. Il est donc impératif de disposer de données récentes fiables et pertinentes en matière de transports et déplacements.

Aussi il est proposé de mener une enquête ménages déplacements qui permettra de disposer des données indispensables pour :

- être force de proposition lors de l'élaboration du SRADET,
- argumenter en faveur de la ligne LNPN,
- accompagner les autorités organisatrices de transports publics,
- justifier des aménagements autour des gares,
- élaborer les SCOT,
- travailler ensemble sur les interSCOT,
- alimenter les PADD des PLU et PLUi.

Les données de l'enquête ménages déplacements bénéficieront au Pôle et à chacun de ses membres qui se verront remettre une fiche personnalisée recensant les caractéristiques principales de leur territoire en matière de transports et de déplacements.

Les données recueillies permettront :

- de justifier le déploiement d'aménagements cohérents autour des gares et des haltes ferroviaires dans le SRADET,
- d'alimenter les réflexions en cours sur le développement du tourisme,
- de travailler sur la dynamisation des centres anciens,
- de proposer des alternatives à la voiture particulière sur certains trajets,
- de localiser et de dimensionner les espaces de stationnement de courte moyenne et longue durée.

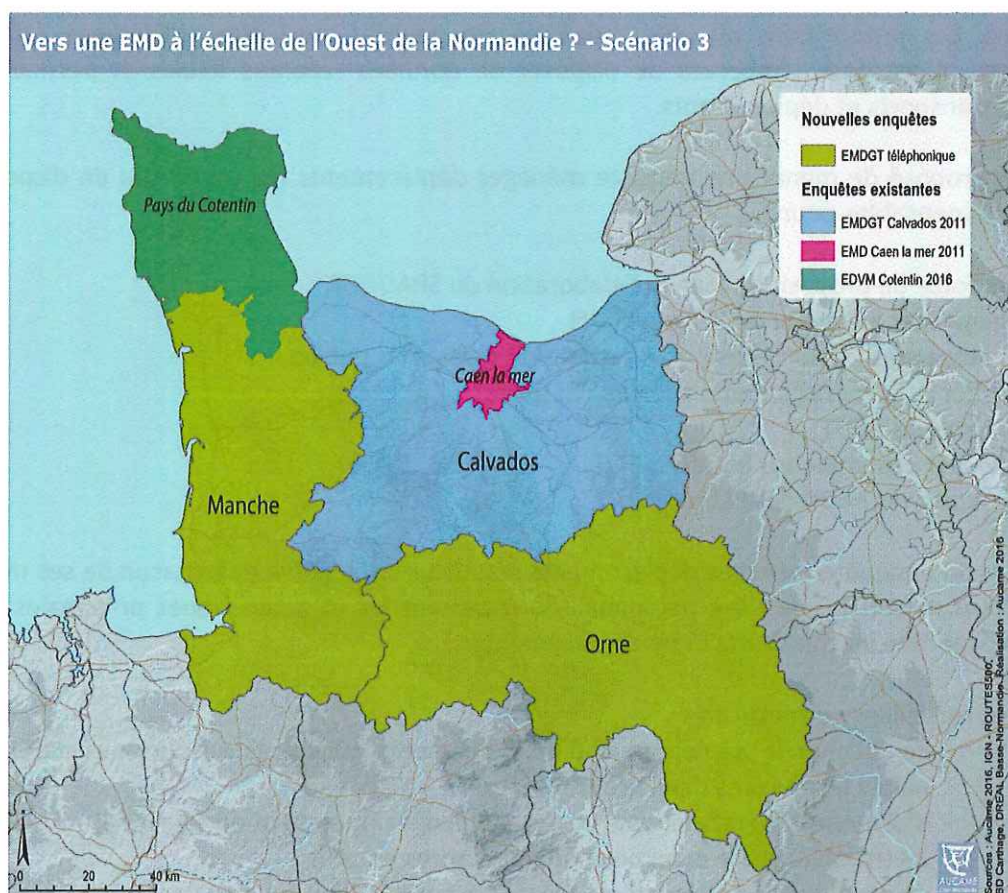
Pour mémoire, le Pôle Métropolitain a conduit une enquête ménages déplacements en 2011 sur le Calvados. Cette étude était menée par un groupement constitué du Pôle, de Viacité et du Département du Calvados. En 20 mois, 7 500 ménages et 50 000 déplacements avaient été enquêtés. Cette étude d'un montant de 887 000 €, a bénéficié de subventions et a notamment servi de support à l'élaboration du SCOT.

Modalités de mise en œuvre

L'enquête ménages déplacements sera conduite par le pôle métropolitain et s'adaptera à l'état d'avancée des connaissances en matière de transports et de déplacements de chaque membre :

La carte suivante permet d'apprécier les différents niveaux d'étude :

- Calvados : redressement des données de 2011
- Cotentin : harmonisation des données
- Reste du territoire : conduite d'une enquête ménages déplacements dite « ville moyenne » (enquête téléphonique sur un échantillonnage de la population).



L'objectif de l'étude est de disposer de données fiables et harmonisées à l'échelle du pôle métropolitain mi-2018. Les données recueillies seront l'un des supports de la participation du pôle pour l'élaboration du SRADDET (qui doit être approuvé avant le 29 juillet 2019).

Les partenaires

Le premier partenaire du Pôle Métropolitain est l'**Aucame**, chargé de traiter les données de l'enquête et de travailler à l'apurement et au récolement des données.

Le partenaire technique de l'enquête ménages déplacements est le **Cerema** (centre d'études d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) qui travaille aujourd'hui à la définition de nouveaux standards d'enquêtes ménages déplacements.

D'après le Cerema, le territoire d'enquête étendu à deux départements est un atout majeur. La mise à jour et le récolement avec les enquêtes menées dans le Calvados et le Cotentin a fait l'objet d'une réunion de travail entre le Cerema, l'Aucame et le Pôle métropolitain.

L'enquête pourrait ainsi être composée de deux volets :

- Une enquête téléphonique auprès des ménages qui renseignera sur les déplacements des membres du foyer la veille de l'échange (identique à l'enquête menée sur le Calvados en 2011).
- Une enquête présentielle sur les secteurs touristiques qui renseignera sur l'origine des personnes enquêtées et leur mode de déplacement... (expérimentation en partenariat avec l'Aucame).

Calendrier et budget de l'étude

- **Début 2017** mise en place d'une Commission d'Appel d'Offres (président + 5 titulaires et 5 suppléants) -
- **Mars 2017** choix du bureau d'études – attribution du marché
- **Juin 2017** définition des secteurs de tirages avec chaque EPCI
- **Juillet et août 2017** travail en amont de communication à destination du grand public
- **Septembre 2017** enquêtes présentielles dans les secteurs touristiques ; communication à destination du grand public
- **Octobre à janvier 2018** enquêtes téléphoniques
(hors périodes de vacances scolaires)
- **Mars 2018** premiers résultats de l'enquête
- **Juin 2018** validation de l'enquête par le CEREMA, formation des techniciens qui le souhaitent à l'exploitation des données.

Les partenaires financiers éventuels sont les suivants : **Europe, Etat, Région, Ademe...**

Lors de la Conférence des Exécutifs du 25 mars 2016 la décision avait été prise de lancer une enquête ménages déplacements pour un montant de 350 000 à 420 000 €.

L'enquête téléphonique est réalisable dans cette enveloppe, le montant restant pourra être alloué à l'enquête présentielle sa précision et son ampleur seront fonction des contraintes budgétaires et des spécifications techniques auxquelles le Cerema travaille actuellement.

Il conviendra de solliciter les partenaires pour obtenir des subventions qui participeront à cette action d'envergure pour le pôle métropolitain.

Le marché sera composé de quatre lots :

1. **assistance technique** pour la définition des secteurs de tirage et le traitement des données
2. **réalisation** des enquêtes téléphoniques
3. **réalisation** d'enquêtes présentielle sur certains secteurs touristiques (sous réserve de la capacité de financement)
4. **communication** amont (sensibilisation du grand public afin d'obtenir des réponses) et en aval communication grand public sur les résultats de l'enquête.

Proposition :

Vu les articles 10 et 11 de la loi n° 2016-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Vu L'Ordonnance 2016-1028 du 27 juillet 2016 relative aux mesures de coordinations rendues nécessaires par l'intégration dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, des schémas régionaux sectoriels mentionnées à l'article 13 de la loi n° 2016-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République relative aux mesures de coordination rendues nécessaires par l'intégration dans le SRADDET des schémas régionaux sectoriels

Vu le Décret 2016-1071 du 3 août 2016 relatif au schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires

Vu l'avis de la commission de coopérations interterritoriales des 23 septembre 2016 et 14 octobre 2016,

Vu l'avis de la commission administration générale du 8 novembre 2016

Sur proposition du Bureau du 10 novembre 2016,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE de mener une enquête ménages déplacements sur les territoires de la Manche et de l'Orne.
- AUTORISE la Présidente à signer les dossiers de demande de subvention auprès de l'Etat, la Région, de l'ADEME et de tous les partenaires susceptibles de financer l'étude.
- AUTORISE la Présidente à signer tout document relatif à l'appel d'offres.
- S'ENGAGE à délibérer pour la constitution d'une Commission d'Appel d'Offres lors d'un prochain Conseil.
- PROPOSE d'engager une réflexion particulière sur la communication auprès du grand public pour la conduite de l'enquête ménages et déplacements.
- AUTORISE le Président ou son représentant, à signer les différentes pièces s'y rapportant.

- DIT que le rapport du Bureau sera annexé à cette présente délibération.

La présente délibération est notifiée au porteur de projet, à la Préfecture de Département, au Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR) et au Conseil Régional de Basse-Normandie.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du pôle métropolitain, étant précisé que celui ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour extrait conforme

Le Président,



Sonia DE LA PROVÔTÉ

Envoyé en préfecture le 08/12/2016

Reçu en préfecture le 08/12/2016

Affiché le



ID : 014-251403184-20161125-DCS22_2016-DE